



onisep

 **onisep.fr**

toute l'info sur
les métiers et
les formations

Après la 3^e

**GUIDE POUR
LA RENTRÉE
2009**



ministère de l'éducation nationale | ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sommaire

Les informations figurant dans ce guide
sont susceptibles d'évoluer (réforme
de la voie professionnelle en cours).
Pour vous informer :
www.onisep.fr/apresla3e

Choisir sa voie

Le calendrier de l'orientation de la classe de 3 ^e	2
Informez-vous pour bien choisir	4
Vos questions, nos réponses	5
Après la 3 ^e : le schéma des formations	6



© ERIC AUDRAS/PHOTOLITO

La voie professionnelle

La voie professionnelle : de l'école au monde du travail	8
Les formations de la voie professionnelle	9
Les enseignements et horaires de la voie professionnelle	12
Voie professionnelle : choisir sa 2 ^{de} pro et sa spécialité de bac pro . . .	13



© ERIC AUDRAS/PHOTOLITO

La voie générale et technologique

La voie générale et technologique : de nouvelles exigences	16
Le programme de la 2 ^{de} générale et technologique	18
Le choix des EDD de la 2 ^{de} générale et technologique	20
Les diplômes de la voie générale et technologique	22



© ERIC AUDRAS/PHOTOLITO

Bilan

24

Dans votre région

Sommaire de la partie régionale xxxxxxxxxxxx	xx
--	----

Découvrez et commandez
en un clic nos publications

www.onisep.fr/lalibrairie

La classe de 3^e est une année importante pour vous.

Vous devez, en effet, avec l'aide de votre professeur principal :

> formuler des choix : voie générale et technologique ou voie professionnelle ;

> puis faire des demandes d'inscription.

Votre décision engagera l'année à venir, mais aussi, dans certains cas, les années suivantes.

Le calendrier de l'orient

Au 1^{er} trimestre (octobre à décembre), vous avez commencé à réfléchir à vos projets.

Au 2^e trimestre (janvier à mars), vous indiquez votre (ou vos) souhait(s) provisoire(s).

Et au 3^e trimestre (avril à juillet), vous formulez votre (ou vos) demande(s) et vous faites votre inscription.

2^e trimestre

JANVIER - FÉVRIER

MARS

Vos souhaits provisoires

Vous indiquez votre (ou vos) demande(s) provisoire(s) sur la **fiche de dialogue** ① (encore appelée fiche-navette, fiche de liaison) remise par le collège :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} spécifique ;
- 2^{de} professionnelle (vers un bac pro) et/ou 1^{re} année de BEP/ BEPA (pour les cursus de formation maintenus) ;
- 1^{re} année de CAP/CAPA (agricole) ;
- redoublement.

Les propositions provisoires du conseil de classe

Le conseil de classe formule une proposition provisoire d'orientation. Cette proposition constitue la base d'un dialogue avec votre professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue (COP) en vue d'un choix définitif.

IMPORTANT : C'EST LA PÉRIODE DES JOURNÉES PORTES OUVERTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS.

Pour vous aider, ce guide vous propose de découvrir :

- le **calendrier de l'orientation**
➡ Voir page ci-contre
- le **schéma des formations**
➡ Voir page 6
- la **voie professionnelle** (formations, horaires...)
➡ Voir page 8
- la **voie générale et technologique** (formations, horaires...)
➡ Voir page 16
- les **formations et les adresses** des établissements de votre académie
➡ Voir page 27

① fiche de dialogue

Encore appelée fiche-navette, fiche de liaison, elle est présente lors des différentes phases d'orientation. Elle permet à l'élève et à sa famille d'indiquer les souhaits provisoires d'orientation (au 2^e trimestre) et les demandes définitives (au 3^e trimestre). Y sont notées également les propositions du conseil de classe et la décision d'orientation du chef d'établissement, voire celle de la commission d'appel. Ce document a une valeur juridique.

② dossier de demande d'affectation

À la fin de la 3^e, les élèves des établissements publics et, parfois, des établissements privés sous contrat remplissent obligatoirement un dossier d'affectation en lycée. Pour les autres cas (demande d'inscription en centre de formation d'apprentis, en maison familiale et rurale, par exemple), c'est l'élève qui contacte directement l'établissement de son choix.

En fonction de sa ou ses demandes d'orientation (2^{de} générale et techno ; 2^{de} pro...), l'élève indique pour chacune d'elles, ses vœux : enseignements de détermination et/ou spécialités professionnelles qu'il souhaite suivre, ainsi que les établissements qu'il voudrait intégrer, par ordre de préférence.

Orientation de la classe de 3^e

3^e trimestre

AVRIL-MAI

Votre demande d'orientation

Vous faites votre (ou vos) demande(s) d'orientation en complétant la **fiche de dialogue** ①.

Votre demande d'affectation

Vous devrez remplir aussi le **dossier de demande d'affectation** ② (établissements souhaités et formations précises demandées).
Important : présenter un dossier pour intégrer une formation n'assure pas automatiquement une place dans un établissement.

JUN

La décision d'orientation du chef d'établissement

À partir du 15 juin, le conseil de classe formule une proposition d'orientation, sur la base de votre ou de vos demandes d'orientation :

- si elle est conforme à votre demande, la proposition d'orientation devient alors une décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- si elle est différente, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec votre famille ;
- si le désaccord persiste après cette entrevue, votre famille peut demander un recours (dans un délai de 3 jours suivant la décision) auprès d'une commission d'appel ③ qui décidera.

À savoir : c'est à vous et à votre famille que revient le choix des EDD et des spécialités de diplômes professionnels. Votre demande sera satisfaite dans la limite des places disponibles.

JUILLET

Votre affectation

À partir du 1^{er} juillet, vous recevez votre **notification d'affectation** ④ en lycée.

Votre inscription

Après réception de votre notification d'affectation, vous et votre famille devez impérativement procéder à votre **inscription** ⑤ dans le lycée indiqué, afin d'être certain d'avoir votre place à la rentrée.

IMPORTANT : RESTEZ TOUJOURS JOIGNABLE EN DONNANT À VOTRE ÉTABLISSEMENT VOS COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES.

③ appel

En cas de désaccord sur l'orientation définitive prononcée par le principal du collège, la famille de l'élève peut faire appel, dans un délai de 3 jours ouvrables après la notification de la décision d'orientation. Elle joint alors à la fiche de dialogue une lettre adressée au président de la commission d'appel expliquant les motifs de l'appel et/ou demandant à être entendue par la commission. La famille peut également se faire représenter.

④ notification d'affectation

Elle indique dans quel établissement l'inspecteur d'académie (ou le recteur) vous a attribué une place. L'affectation est informatisée ; elle prend en compte quatre éléments : la décision d'orientation du collège ou de la commission d'appel ; l'ordre des vœux de l'élève et de sa famille ; les résultats scolaires de l'élève (dans certains cas) ; le nombre de places disponibles. Attention : cette notification n'équivaut pas à une « inscription ».

⑤ inscription

Un dossier vous est remis par le lycée à la suite de la procédure d'affectation. Le contenu du dossier d'inscription varie d'un lycée à l'autre. En général, sont demandés à la famille : le formulaire de demande d'inscription dûment complété ; le certificat de sortie du chef d'établissement d'origine

indiquant la décision de fin d'année ; les bulletins trimestriels de l'année de 3^e ; un justificatif de domicile ; des photos d'identité de l'élève. Vous devez impérativement remettre ce dossier au lycée avant de partir en vacances, sous peine de voir la place qui vous a été attribuée proposée à un autre élève.

Informez-vous pour bien choisir

Pour préparer votre choix d'orientation après la 3^e, vous devez réfléchir et vous informer. Quelques pistes pour vous aider.

➤ Cernez vos goûts et vos capacités

Interrogez-vous sur vos atouts, vos envies, vos centres d'intérêt... Examinez aussi vos résultats scolaires, même si les notes ne traduisent pas toujours toutes vos capacités. Votre moyenne peut s'améliorer si vous trouvez un but à vos études.

➤ Dialoguez avec les personnes-ressources

Le professeur principal vous accompagne tout au long de votre démarche d'orientation. Il vous propose un entretien personnalisé d'orientation. Si vous le souhaitez, le conseiller d'orientation-psychologue peut vous apporter un conseil spécialisé dans le cadre d'un entretien

d'orientation approfondi. Vous pouvez aussi consulter les autres professeurs, le professeur documentaliste, le conseiller principal d'éducation (CPE), le chef d'établissement... Pensez aussi à interroger d'anciens élèves.

➤ Fréquentez les lieux-ressources

Rendez-vous aux journées portes ouvertes des établissements pour découvrir les lycées, les méthodes de travail, les nouveautés par rapport au collège, etc. Cette démarche vous aidera à clarifier votre choix. Allez au centre de documentation et d'information (CDI) de votre collège ou au centre d'information et d'orientation (CIO). Vous y trouverez des documents sur les études et les métiers.

➤ Consultez les collections et le site de l'Onisep

● La collection « Voie pro » présente les formations et les métiers de la voie professionnelle, par secteurs.

● La collection « Fiches métiers » présente 530 fiches métiers : activités professionnelles, conditions de travail, profil, débouchés, études, salaire...

● La collection « Parcours » présente les métiers d'un secteur, leur environnement et les formations (après le bac) qui y conduisent.



● Le site de référence pour vous informer sur les études et les métiers... www.onisep.fr

« Formations Établissements » (www.onisep.fr/etudes) : fiches formations et toutes les adresses des établissements.

« Métiers » (www.onisep.fr/metiers) : plus de 500 fiches métiers illustrées par des vidéos et des témoignages.

« Étudier en Europe » (www.onisep.fr/europe) : systèmes éducatifs des pays européens, programmes d'échanges...

« Scolarité et handicap » (www.onisep.fr/handicap) : informations sur les structures d'enseignement pour les jeunes handicapés et sur les aspects de la vie pratique...

« Collégien » et « Lycéen » : pour des infos personnalisées

« Mon orientation » : des aides, des conseils, les conditions d'inscription...

La librairie de l'Onisep en ligne (www.onisep.fr/librairie) : possibilité de commander en ligne les publications écrites et multimédias de l'Onisep. Catalogue en téléchargement.

Vos questions, nos réponses

Voici des exemples de questions que vous vous posez souvent et quelques éléments de réponse...



© ERIC AUDRAS/PHOTOALTO

► Je n'ai pas de projet professionnel précis. Est-ce gênant ?

En 3^e, il est rare d'avoir une idée précise de métier. C'est pourtant la période où l'on vous demande de commencer à y réfléchir. Posez des questions autour de vous, lisez des documents d'information, discutez-en avec votre entourage, en famille et au collège. Profitez du stage en entreprise pour interroger des professionnels sur leur parcours.

► Et si je m'aperçois que je me suis trompé d'orientation ?

La plupart du temps, il s'agit d'un simple problème d'adaptation au nouvel environnement qu'est le lycée. Progressivement, au cours du 1^{er} trimestre vous surmonterez la difficulté. Si, au bout d'un certain temps, vous avez toujours l'impression que vous n'êtes pas sur la bonne voie, différentes façons de rebondir s'offriront à vous à la fin de la 2^{de}, et même encore plus tard.

► Et si je n'avais pas de place en lycée à la rentrée ?

Pour éviter cette situation, indiquez plusieurs vœux en termes de formations et d'établissements, notamment si vous envisagez des spécialités ou sections rares et/ou très demandées. Restez toujours joignable, particulièrement en juillet, et assurez-vous d'avoir rempli toutes les démarches nécessaires avant de partir en vacances. En cas de difficulté, le principal de votre collège doit vous guider dans votre démarche d'orientation, avec l'aide du centre d'information et d'orientation (CIO) et avec l'appui de l'inspection académique (ou du rectorat).

► Les « passerelles », qu'est-ce que c'est ?

Les « passerelles » permettent, sous certaines conditions, de passer de la voie professionnelle à la voie générale et techno, et inversement. Ou de changer de cycle de formation au sein de la voie pro elle-même.

Par exemple, après une 2^{de} pro, on peut rejoindre une 1^{re} techno pour préparer un bac techno. Ou bien, après un CAP, on peut passer en 1^{re} pro.

► Comment intégrer une section sportive ?

En fonction des décisions d'orientation et de votre niveau sportif (épreuves sportives en lien avec la fédération et examen médical), vous pouvez intégrer une section sportive.

Pour vous aider, parlez-en à votre professeur d'EPS et à votre entraîneur de club sportif. Contactez directement l'établissement qui vous intéresse et la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS).

► Qu'est-ce qu'une section européenne ?

Les sections européennes (ou de langues orientales) sont présentes en lycée général et technologique et en lycée professionnel (LP). Le niveau en langue vivante et la motivation sont déterminants pour y accéder.

Au programme : les mêmes matières que pour les autres élèves de 2^{de}, mais l'enseignement de l'une d'elles se fait dans la langue de la section. La connaissance de la culture du pays concerné est approfondie de différentes façons. En LP, à travers des stages professionnels à l'étranger.

Le diplôme du bac porte la mention de la section suivie.

► Comment intégrer une 2^{de} spécifique ?

Le choix d'une 2^{de} spécifique permet de préparer les bacs techno hôtellerie ou techniques de la musique et de la danse, et certains brevets de technicien (BT). Dès le début du 2^e trimestre de l'année de 3^e, renseignez-vous pour connaître les modalités d'admission directement auprès de l'établissement scolaire ou auprès du conseiller d'orientation-psychologue.

► Qu'est-ce que la carte scolaire ?

La carte scolaire consiste à affecter un élève dans l'établissement le plus proche de son domicile, sauf demande de dérogation de la part de sa famille. Cette demande sera satisfaite s'il y a de la place dans l'établissement demandé. L'inspecteur d'académie attribue les dérogations par ordre de priorité : 1/ élèves handicapés ; 2/ élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ; 3/ boursiers au mérite ; 4/ boursiers sociaux ; 5/ élèves suivant un parcours scolaire particulier ; 6/ élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ; 7/ élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité.

► Et si je n'obtiens pas la voie d'orientation que je souhaite ?

Le redoublement de la classe de 3^e peut être demandé par votre famille tout au long de la procédure d'orientation, avant ou après la commission d'appel (s'il y a lieu). ➡ Voir pages 2 et 3

Après la 3^e: le schéma des forma

Après la 3^e, vous avez la possibilité d'entrer :

- dans la voie professionnelle, pour préparer un bac pro ou un CAP (ou un des BEP maintenus) ;
- ou dans la voie générale et technologique, pour préparer un bac général, un bac technologique ou un brevet de technicien (BT).

VOIE PROFESSIONNELLE

en lycée professionnel/en centre de formation d'apprentis (CFA)

• Bac professionnel

C'est un diplôme national qui prépare à l'entrée dans la vie active ou à la poursuite d'études : brevet de technicien supérieur, brevet de technicien supérieur agricole (BTS/BTSA) . . .

➔ Voir page 9

• BEP/BEPA : brevet d'études professionnelles/brevet d'études professionnelles agricoles

C'est un diplôme national qui peut s'obtenir en cours de formation du bac pro.

Certains BEP/BEPA sont maintenus en tant que cursus de formation en 2009, en attendant la création ou la rénovation des spécialités correspondantes de bacs pro.

➔ Voir page 10

• CAP/CAPA : certificat d'aptitude professionnelle/certificat d'aptitude professionnelle agricole

C'est un diplôme national qui permet d'accéder rapidement à la vie active ou de rejoindre le parcours de bac pro.

➔ Voir page 10

• MC : mention complémentaire

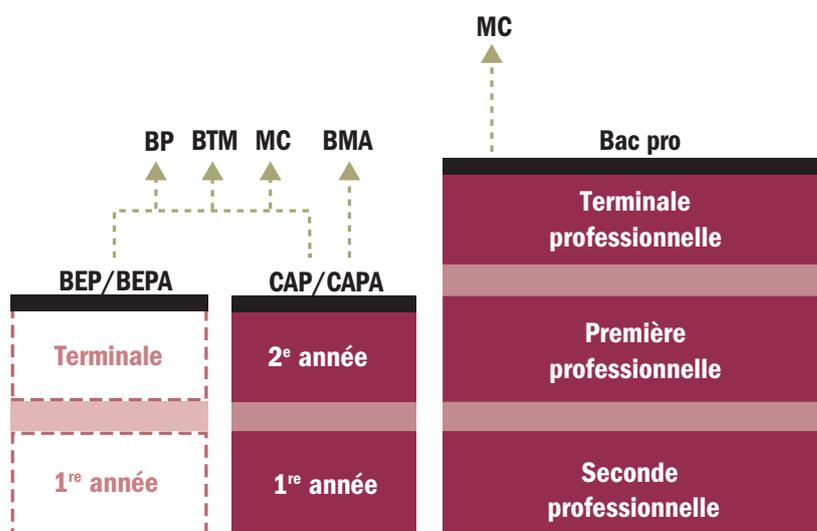
• BP : brevet professionnel

• BMA : brevet des métiers d'art

• BTM : brevet technique des métiers

Ces diplômes nationaux permettent de se spécialiser après un CAP ou un bac pro (ou un BEP).

➔ Voir page 11



Après la 3^e

La voie professionnelle : de l'école au monde du travail

Objectif de la voie professionnelle : préparer un diplôme professionnel (bac professionnel, CAP...) et apprendre un métier, en passant progressivement de l'école au monde du travail. Mais aussi vous permettre de poursuivre votre formation vers un niveau supérieur.

INFO +

L'apprentissage, mode d'emploi

Du CAP au diplôme d'ingénieur, tous les diplômes professionnels peuvent se préparer en apprentissage.

Le principe : suivre une formation alternée entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Très souvent, le rythme est de 1 semaine en CFA et de 2 semaines chez l'employeur.

Pour qui ? Pour les jeunes âgés de 16 ans (sauf dérogation) à moins de 26 ans qui s'engagent à préparer un diplôme.

Comment ? Le jeune cherche lui-même une entreprise susceptible de l'accueillir en tant qu'apprenti. Puis c'est l'entreprise qui l'inscrit en CFA. Un contrat de travail rémunéré (entre 25 et 75 % du SMIC selon l'âge et le diplôme préparé), à durée déterminée, est signé par l'apprenti, l'employeur et le CFA, en vue de préparer un diplôme.

Débouchés : certains secteurs sont plus ouverts aux apprentis préparant un CAP. D'autres recherchent plutôt des bacheliers pro préparant un BTS, par exemple.

Renseignez-vous auprès des chambres des métiers et de l'artisanat, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres d'agriculture et aussi sur : <http://eduscol.education.fr/D0052/accueil.htm>

Deux lieux de formation, un même objectif

Les diplômes professionnels peuvent tous se préparer en lycée professionnel (ou en établissement d'enseignement agricole), ou en centre de formation d'apprentis (CFA). Point commun à ces deux lieux de formation : faire acquérir des connaissances et des savoir-faire dans un domaine professionnel, validés par un diplôme, et vous conduire de la formation à l'emploi.

Des enseignements généraux comme au collège

Élève ou apprenti, vous suivrez encore des enseignements généraux (français, maths, histoire-géo, langue étrangère...). Mais vous les verrez sous un jour nouveau : plus concrets et davantage en relation avec l'entreprise et ses métiers.

Des enseignements professionnels en atelier et en entreprise

Les journées de classe seront organisées différemment du collège. Une partie de votre temps se déroulera en atelier, en laboratoire ou en salle informatique (au lycée ou au CFA) pour y apprendre les techniques et les gestes professionnels à l'aide d'outils et de matériels spécifiques. L'autre partie (de durée variable) se passera en entreprise pour vous confronter à des situations professionnelles en conditions réelles, découvrir le fonctionnement d'une entreprise...

Cap sur le travail en équipe

La voie professionnelle privilégie le travail en petits groupes et en équipe, notamment en atelier, pour favoriser votre autonomie et rendre les relations avec les enseignants plus simples et plus directes. Des projets collectifs (sportifs, artistiques, à caractère professionnel...) liés à vos centres d'intérêt permettront également ce travail à plusieurs.

LA VOIE PROFESSIONNELLE : UNE VOIE RÉNOVÉE

La voie professionnelle est renouvelée !

Les élèves de 3^e peuvent désormais préparer un bac pro en 3 ans, directement après la 3^e, **sous statut scolaire ou par apprentissage.**

Autre possibilité de formation en 2 ans après la 3^e : préparer un CAP (ou l'un des quelques BEP maintenus), suivi éventuellement d'un bac pro.

Les informations figurant dans ce guide sont susceptibles d'évoluer (réforme de la voie professionnelle en cours).

Pour vous informer : www.onisep.fr/apresla3e

Les formations de la voie professionnelle

Vous allez préparer, à la rentrée 2009, l'une des deux formations offertes après la 3^e : un bac pro ou un CAP.

Leur point commun : vous permettre de trouver un emploi ou de poursuivre des études... avec un diplôme en poche.

Directement après la 3^e

► Le bac pro 3 ans

📖 Trois années composent le parcours conduisant au bac pro :

- la 2^{de} professionnelle ;
- la 1^{re} professionnelle ;
- la terminale professionnelle.

📖 La 2^{de} pro vous permet d'aborder un **champ professionnel** (assez large) ou une **filière** (plus spécialisée). Dans les deux cas, elle commence à vous préparer à un bac pro précis que vous choisirez dès la fin de la classe de 3^e.

📖 Le **programme des 3 années** menant au **bac pro** comprend :

- des **enseignements généraux** identiques pour tous les élèves, quelle que soit la spécialité de bac pro ;
- des **enseignements professionnels et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac pro**, avec des différences selon que le bac pro relève du secteur de la production ou du secteur des services ;
- des **périodes de formation en milieu professionnel** (22 semaines réparties sur 3 ans) ;
- un **accompagnement personnalisé** : tout au long du cursus de bac pro, ce dispositif vous sera proposé en fonction de vos besoins et de vos projets personnels. Par exemple, si vous souhaitez changer de spécialité de bac pro après votre 2^{de} pro. Ou si vous envisagez de préparer un BTS après votre bac pro. Cet accompagnement personnalisé pourra prendre la forme d'une aide individualisée, d'un tutorat, d'un soutien, de modules de consolidation...

Vous aurez au maximum 8 heures d'activités par jour et 35 heures d'enseignements par semaine. ➡ *Voir page 12*

📖 Le **programme des 3 années** menant au **bac pro agricole** comprend :

- des **enseignements généraux** (français, histoire-géographie, sciences économiques, langue vivante, biologie, maths, physique-chimie, informatique, éducation socio-culturelle, EPS) ;
- des **enseignements professionnels** ;
- des **enseignements à l'initiative des établissements** ;
- un **stage collectif pour l'éducation à la santé** et

au développement durable (1 semaine en 2^{de} pro) ;

- des **travaux pratiques renforcés** (chantier école) ;
- une **mise à niveau des élèves** (1 semaine en 2^{de} pro) ;
- des **périodes de formation en milieu professionnel** (18 à 22 semaines dont 4 à 6 semaines en 2^{de} pro).

📖 Certification intermédiaire

Dans le cadre du parcours de formation conduisant au bac pro, les lycéens et les apprentis pourront obtenir un BEP ou un CAP comme certification intermédiaire. Lycéens et apprentis continueront leur parcours de bac pro, quel que soit le résultat qu'ils auront obtenu à cette certification intermédiaire.

📖 Des passerelles

Après une 2^{de} pro, vous pouvez, sous certaines conditions :

- rester en voie pro pour rejoindre une 2^e année de CAP/CAPA ;
- ou passer en 1^{re} technologique pour aller vers un bac techno ou vers un brevet de technicien.

📖 Après le bac pro

Vous pouvez :

- entrer dans le monde du travail ;
- vous spécialiser avec une mention complémentaire (MC) ou un certificat de spécialisation agricole ➡ *Voir page 11* ;
- poursuivre des études supérieures en préparant un BTS/BTSA. L'obtention de la mention « bien » ou « très bien » au bac pro vous donnera le droit d'entrer automatiquement, si vous faites acte de candidature, dans les sections de BTS proches de votre bac pro.

📖 INFO +

L'entretien personnalisé d'orientation

Dès l'entrée en 2^{de} professionnelle ou en 1^{re} année de CAP (ou de BEP maintenu), vous bénéficiez, autant que possible avec vos parents, d'un **entretien personnalisé d'orientation**. Son but : vous aider à atteindre vos objectifs et repérer au plus vite vos éventuelles difficultés.

► Le CAP

Deux années composent le parcours conduisant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP/CAPA) :

- la 1^{re} année de CAP/CAPA ;
- la 2^e année de CAP/CAPA.

Avec plus de 200 spécialités, le CAP/CAP agricole est très apprécié des employeurs. La formation vise l'acquisition de techniques précises pour apprendre un métier.

À savoir : les CAP se préparent soit par l'apprentissage soit sous statut scolaire.

La formation en CAP/CAPA comporte :

- des enseignements généraux (français, maths-sciences, histoire-géo, langue vivante étrangère...), qui couvrent presque la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire. Certains sont appliqués à des activités professionnelles. Par exemple, la biologie dans le domaine de la coiffure ou les sciences physiques en électricité ;
- des enseignements technologiques et professionnels représentant un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques (TP) et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction

de la spécialité du CAP/CAPA ;

- une période de formation en milieu professionnel de 12 à 16 semaines (réparties sur 2 années) selon les spécialités.

Après un CAP/CAPA

Vous pouvez :

- entrer dans le monde du travail ;
 - continuer à vous former, sous certaines conditions :
 - en passant en 1^{re} pro pour préparer un bac pro dans la même spécialité que votre CAP/CAPA ;
 - en préparant une mention complémentaire (MC), un brevet professionnel (BP), un brevet des métiers d'art (BMA) ou un brevet technique des métiers (BTM)
- Voir page ci-contre ;
- en préparant un autre CAP (en 1 an) pour élargir votre formation de base à un domaine proche ou changer de spécialité professionnelle ;
 - en passant en 1^{re} techno, à condition d'avoir un excellent dossier.

INFO +

Les cursus de BEP/BEPA maintenus

Certaines formations en 2 ans conduisant aux BEP et BEPA indiqués ci-dessous sont maintenues en 2009.

Cursus de BEP maintenus :

- Carrières sanitaires et sociales ;
- Conduite et services dans les transports routiers ;
- Métiers de la restauration et de l'hôtellerie ;
- Optique-lunetterie.

Cursus de BEPA maintenus :

- Activités hippiques, spécialité cavalier d'entraînement, lad-jockey ;
- Activités hippiques, spécialité soigneur, aide animateur ;
- Agriculture des régions chaudes ;
- Animalier de laboratoire ;
- Services, spécialité services aux personnes ;
- Services, spécialité secrétariat accueil.

Après un CAP ou un bac pro : les autres formations professionnelles

► Le brevet professionnel (BP)

72 SPÉCIALITÉS (dont 12 agricoles)

Le BP se prépare en 2 ans après un CAP/CAPA, principalement par apprentissage. Il valide une qualification professionnelle de niveau bac. Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier (plombier, prothésiste dentaire, libraire...). Ce diplôme est exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte. Par exemple, pour devenir fleuriste, coiffeur, pâtissier...

► Le brevet des métiers d'art (BMA)

14 SPÉCIALITÉS

Le BMA se prépare en 2 ans après un CAP du domaine des métiers d'art, principalement par apprentissage. Il forme des spécialistes en conception, mise au point, fabrication, réparation d'objets (en joaillerie, reliure, verre, céramique, ébénisterie...) fabriqués en petites séries ou à l'unité.

► Le brevet technique des métiers (BTM)

12 SPÉCIALITÉS

Le BTM se prépare en 2 ans après un CAP. Il permet de devenir chef d'atelier dans une entreprise artisanale ou chef de fabrication dans les services de la production et de la commercialisation. Domaines professionnels concernés : métiers de bouche (chocolatier, glacier, pâtissier...), énergie-électricité, mécanique, bois-ameublement, photographie, agriculture, fleuristerie, paramédical... Le BTM est délivré par les chambres des métiers et de l'artisanat.

► La mention complémentaire (MC)

52 SPÉCIALITÉS

La MC se prépare en 1 an après un CAP/CAPA ou un bac pro en lycée professionnel ou par apprentissage. Elle permet de se spécialiser dans un domaine précis et facilite l'insertion dans la vie active après un premier diplôme professionnel. Par exemple, après un bac pro restauration, possibilité de préparer une MC employé barman ou sommellerie ; après un CAP coiffure, une MC styliste-visagiste...

► La formation complémentaire d'initiative locale (FCIL)

Répondant à des besoins locaux très précis, la FCIL se prépare après un CAP ou un bac pro. La durée de formation est variable. Elle propose d'élargir ou d'approfondir ses compétences professionnelles, mais ne délivre pas de diplôme.

► Le certificat de spécialisation agricole (CS)

57 SPÉCIALITÉS (et options)

Le CS permet de compléter une formation agricole. Il se prépare par apprentissage, après un CAPA ou un bac pro. La durée de la formation est variable.

Pour connaître les formations et les diplômes préparés dans votre région ➡ [Voir page 12](#)



Les enseignements et horaires de la voie professionnelle

Quels enseignements et horaires composeront votre emploi du temps en cursus de bac pro ou en 1^{re} année de CAP ? Les tableaux suivants vous permettront de les découvrir.

► En cursus de bac pro, spécialités du secteur des services

Les élèves ayant opté pour l'une des spécialités de bacs pro suivants suivront un enseignement général de langue vivante 2 (LV2) : Commerce • Comptabilité • Exploitation des transports • Logistique • Secrétariat • Sécurité-prévention • Services de proximité et vie locale • Services (accueil, assistance, conseil) • Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle).

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques	2 h environ
Langues vivantes (1 et 2)	4 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	31 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires (répartis sur les 3 ans) sont donnés à titre indicatif et peuvent varier d'un établissement à l'autre, mais aussi d'une année à l'autre.

► En cursus de bac pro, spécialités du secteur de la production et spécialités proches.

Sont concernés tous les bacs pro sauf ceux du secteur des services indiqués ci-dessus. Les élèves ayant opté pour ces bacs pro suivront un enseignement général de sciences physiques et chimiques.

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Économie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	32 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires (répartis sur les 3 ans) sont donnés à titre indicatif et peuvent varier d'un établissement à l'autre, mais aussi d'une année à l'autre.

► En 1^{re} année de CAP

Les élèves suivront les enseignements suivants :

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français, histoire-géo	3 h 30 ou 4 h ⁽¹⁾
Maths-sciences ⁽²⁾	3 h 30 ou 4 h ⁽¹⁾
Langue vivante	2 h
Arts appliqués et cultures artistiques	2 h
EPS	2 h 30
Vie sociale et professionnelle	1 h
Éducation civique juridique et sociale	30 min
Enseignement technologique et professionnel	17 h ou 18 h
Aide individualisée ⁽³⁾	1 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	34 h environ
Enseignements facultatifs	
Atelier d'expression artistique	2 h
Atelier d'EPS	2 h

(1) Horaires variables selon la spécialité.

(2) Sciences appliquées ou sciences physiques en fonction de la spécialité.

(3) Cet horaire est réservé à certains élèves en français et/ou en maths.

INFO +

Pour connaître les enseignements et les horaires de la voie professionnelle agricole, rendez-vous sur www.portea.fr

Voie professionnelle : choisir sa 2^{de} pro et sa spécialité de bac pro

En fin de 3^e, si vous souhaitez préparer un bac pro 3 ans, il vous faudra choisir la 2^{de} professionnelle que vous souhaitez intégrer, en précisant la spécialité de bac pro visée. Voici des tableaux qui vous aideront dans votre démarche.

► Les 2^{des} pro et les spécialités de bacs pro correspondantes

Si vous êtes plutôt fixé sur un champ professionnel de 2^{de} pro, consultez le tableau ci-dessous pour découvrir la ou les spécialités de bac pro correspondantes.

À noter : certaines 2^{des} pro mènent à une seule spécialité de bac pro. C'est le cas pour les bacs pro organisés en *filières*.

Pour consulter les diplômes préparés dans votre région,

► Voir page 27

2 ^{des} pro (champs et filières)	Spécialités de bacs pro
Aéronautique, options mécanicien systèmes avionique ; mécanicien systèmes cellule	Aéronautique, options mécanicien systèmes avionique ; mécanicien systèmes cellule
Artisanat et métiers d'art, options arts de la pierre ; communication graphique ; ébéniste ; marchandisage visuel ; métiers de l'enseigne et de la signalétique ; tapisserie d'ameublement ; verrerie scientifique et technique	Artisanat et métiers d'art, options arts de la pierre ; communication graphique ; ébéniste ; marchandisage visuel ; métiers de l'enseigne et de la signalétique ; tapisserie d'ameublement ; verrerie scientifique et technique
Bio-industries - Alimentation - Laboratoire	Bio-industries de transformation (en cours de rénovation)
Boucher charcutier traiteur	Boucher charcutier traiteur
Boulangier pâtissier	Boulangier pâtissier
Carrosserie, option construction	Carrosserie, option construction
Conduite de procédés industriels et transformations	Bio industries de transformation (en cours de rénovation) • Industries de procédés • Plastiques et composites (en cours de création)
Conduite et pilotage de systèmes industriels	Pilotage des systèmes de production automatisée • Industrie des pâtes, papiers et cartons • Traitements de surface • Plastiques et composites (en cours de création)
Conseil vente	Technicien conseil - vente en animalerie • Technicien vente et conseil qualité en vins et spiritueux • Technicien conseil - vente en produits horticoles et de jardinage • Technicien vente et conseil qualité en produits alimentaires
Électrotechnique et systèmes électroniques	Électrotechnique, énergie, équipements communicants • Systèmes électroniques numériques • Technicien du froid et du conditionnement de l'air • Microtechniques
Équipements techniques énergie	Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques • Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
Esthétique cosmétique parfumerie	Esthétique cosmétique parfumerie
Études et topographie	Technicien géomètre - topographe • Technicien d'études du bâtiment, option A études et économie ; option B assistant en architecture
Finition et ouvrages du bâtiment	Aménagement et finition du bâtiment • Ouvrages du bâtiment : métallerie • Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse
Fonderie	Fonderie
Gros œuvre du bâtiment et travaux publics	Travaux publics • Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
Hygiène et environnement	Hygiène et environnement
Industries graphiques	Production graphique • Production imprimée
Interventions sur le patrimoine bâti	Interventions sur le patrimoine bâti
Logistique et transport	Logistique • Exploitation des transports
Maintenance des véhicules et des matériels	Maintenance de véhicules automobiles (MVA), options voitures particulières ; véhicules industriels ; motocycles • Maintenance des matériels, option A : agricoles ; option B : travaux publics et manutention ; option C : parcs et jardins
Maintenance industrielle	Maintenance des équipements industriels • Maintenance des systèmes mécaniques automatisés, option C systèmes ferroviaires • Microtechniques • Étude et définition de produits industriels • Plastiques et composites (en cours de création) • Environnement nucléaire
Maintenance nautique	Maintenance nautique